

Le Mans, mardi 13 février 2024

Entrée en Carême et lancement de la collecte du Denier de l'Eglise

Le Carême, temps de préparation à Pâques, débute cette année le 14 février. Il est possible de rejoindre à tout moment le chemin de 40 jours proposé par le diocèse du Mans.

« Convertissez-vous et croyez à l'Évangile »

C'est la parole prononcée par le prêtre, au cours des messes qui seront célébrées dans toute la Sarthe le mercredi 14 février, lorsqu'il appose les cendres sur le front des fidèles en signe de repentance. Souvent mal comprise, cette notion est avant tout un désir profond de progresser vers une vie plus sainte, à l'image du Christ.

L'Église propose depuis des siècles un chemin de modération et d'humilité qui nous transforme de l'intérieur. Chacun réduit ainsi ses consommations (jeûne), prend conscience de ses axes d'amélioration (repentance) et se tourne vers ceux qui sont dans le besoin (aumône).

Lecture de la Bible et don au Denier de l'Eglise : un retour aux fondamentaux

Mgr Jean-Pierre Vuillemin, qui vit son premier Carême en Sarthe, a rappelé la place fondamentale de la Bible dans nos vies. Un chemin de Carême est donc proposé par le diocèse pour (re)découvrir la Parole de Dieu. Il s'agit d'un parcours en 7 rencontres qui s'appuie sur le livret « Écoute la Parole du Seigneur... ». Mgr Jean-Pierre Vuillemin invite des équipes à se constituer pour vivre cette démarche.

Toutes les informations sont [ici](#)

Autre fondamental pour la vie de l'Église : le Denier. **Toutes les personnes qui le souhaitent ou qui font appel aux services de l'Église, occasionnellement ou régulièrement, sont appelés à participer dès maintenant à la collecte du Denier, principale ressource de l'Église.** Il est bon de rappeler que l'Église ne reçoit aucune subvention ni aucune aide. Elle ne vit que de dons.

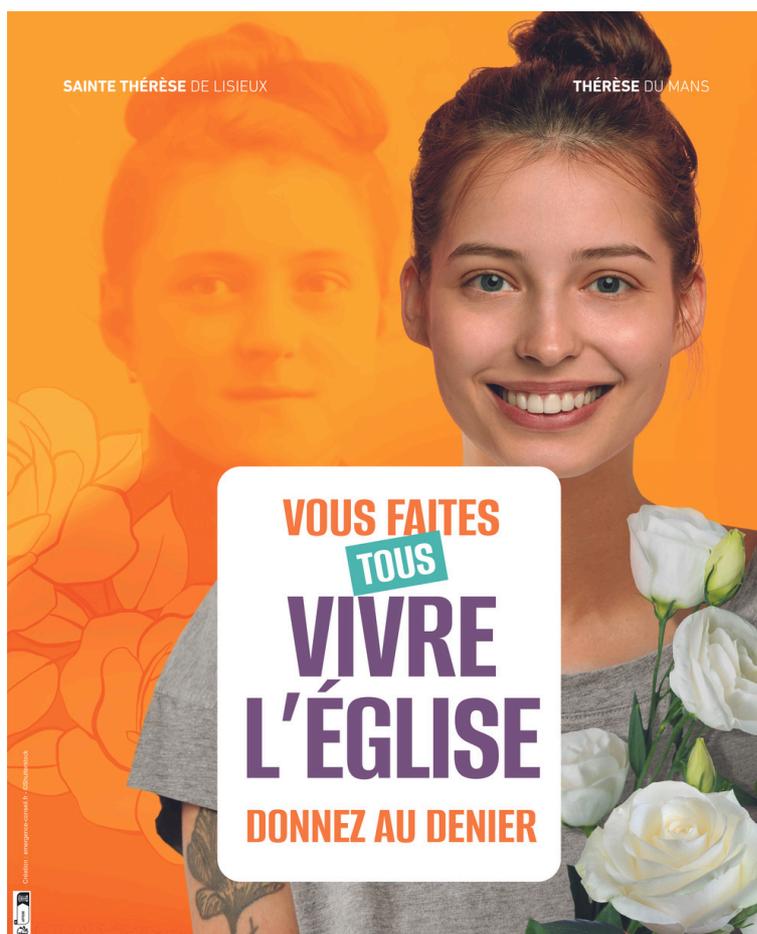
Un don qui invite à d'autres gestes de partage et de générosité

Le lancement du Denier de l'Église en Sarthe coïncide cette année avec le premier dimanche de Carême. Cela a du sens car **"Carême" est synonyme de partage et de générosité. Nous partageons ce que nous avons reçu, le fruit de notre travail.** Le don est l'un des piliers du temps de Carême. L'Église nous invite pendant ce temps à manifester concrètement des gestes de partage, dans la rencontre auprès de personnes démunies et le don en faveur d'associations qui les aident.

Le Denier de l'Église, une campagne nationale revisitée

Le lancement de la collecte du Denier en 2024 aura lieu le week-end des 17 et 18 février. Des enveloppes seront distribuées dans les églises, également disponibles dans le magazine TV Diverto du 16 février, et des spots radio seront diffusés sur la radio RCF Sarthe pendant une semaine.

Le visuel de la campagne présente le nouveau visage très souriant de Thérèse du Mans et, toujours en filigrane, son modèle de sainteté : Thérèse de Lisieux. Les deux femmes ont en commun leur jeunesse et leur attachement à l'Église. Comme elles, nous annonçons joyeusement que le Carême n'est pas triste : il est une opportunité de grandir.



L'Église en quête de jeunes donateurs

Le bilan de la collecte du Denier 2023 s'avère positif avec un montant stable par rapport à l'année précédente. Le nombre de donateurs se maintient également, grâce à l'arrivée de 300 nouveaux donateurs. C'est un record depuis 5 ans.

Merci à tous les donateurs de l'Église catholique en Sarthe !



Le défi est de capter les jeunes générations : alors que la foi se transmet, les jeunes professionnels n'ont pas toujours le réflexe de soutenir financièrement l'Église.

100 % des dons au Denier de l'Église assurent le traitement des prêtres et la rémunération des laïcs en mission qui servent le diocèse du Mans.

Comment donner ?

Le diocèse du Mans met à disposition une interface ergonomique très intuitive qui permet de donner au Denier directement en ligne.

don.sarthecatholique.fr

Grâce à cette interface, en choisissant le montant de votre don, vous savez combien il vous coûte réellement après réduction fiscale. **Vous pouvez aussi choisir de donner tous les mois.** Une fois votre don au Denier effectué, vous recevez immédiatement par mail votre reçu fiscal.

Denier de l'Église

1 | Mon don
Fréquence de mon don :

Montant de mon don :

Votre don ne vous coûte réellement que **8,50 € par mois** après réduction fiscale.
66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

2 | Mes coordonnées
Civilité
Prénom
Nom
Adresse
Complément d'adresse (facultatif)
Code postal
Ville
Paroisse (facultatif)
Email
Vous recevrez votre reçu fiscal par e-mail suite à votre don.

3 | Mon règlement
Montant de mon don : **25,00 €**
IBAN
BIC

 Paiement 100 % sécurisé | Confidentialité des données | Déduction fiscale de 66 %

Contact Presse

Albane du Rosel - 07 73 92 79 80 - a.durosel@sarthecatholique.fr

Retrouvez toute l'actualité du diocèse du Mans

